



Assemblée générale

Distr. générale
9 décembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 12 de l'ordre du jour

Les diamants, facteur de conflits

Lettre datée du 8 décembre 2009, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom du Président du Processus de Kimberley, et en application du paragraphe 21 de la résolution 63/134 de l'Assemblée générale, intitulée « Les diamants, facteur de conflits : rompre le lien entre le négoce illicite des diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits », j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport sur le Processus pour 2009 (voir annexe) et de demander que le texte de la présente lettre et de son annexe soit distribué en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 12 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Kaire **Mbuende**



**Annexe à la lettre datée du 8 décembre 2009 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport sur le Système de certification du Processus
de Kimberley pour 2009, présenté à l'Assemblée générale**

**(Soumis par la République de Namibie, Présidente
du Processus de Kimberley pour 2009)**

Introduction

1. La République de Namibie soumet le présent rapport en sa qualité de présidente pour 2009 du Système de certification du Processus de Kimberley (voir A/57/489), conformément à la résolution 63/134 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié la présidence du Processus de Kimberley de lui présenter à sa soixante-quatrième session un rapport sur l'application du Processus. Le présent rapport rend compte de l'évolution de la situation entre la présentation du rapport établi par l'Inde (A/63/560), qui assurait la présidence pour 2008, et la publication, le 5 novembre 2009, du communiqué final de la réunion plénière de Swakopmund, dont le texte figure dans la pièce jointe I. Le Processus de Kimberley (PK) pourrait servir de modèle aux autres industries extractives en ce qu'il a permis d'améliorer la participation et la communication entre les gouvernements, l'industrie et la société civile, qui tous jouent un rôle actif et important dans sa mise en œuvre.

**Contribution du Processus de Kimberley à la paix
et à la sécurité internationales**

2. Depuis la mise en place du Système de certification du Processus de Kimberley (SCPK), en 2000, la situation en matière de sécurité s'est considérablement améliorée dans plusieurs pays producteurs de diamants, ce à quoi le Processus a substantiellement contribué.

3. S'agissant des préoccupations relatives à la contrebande de diamants, aux activités commerciales illégales et aux violations des droits de l'homme dans les zones diamantifères de Marange, au Zimbabwe, un plan de travail commun a été énoncé à la réunion plénière de 2009 en vue d'améliorer d'urgence la sécurité aux postes de contrôle de l'accès et de renforcer la sécurité des zones où les diamants sont traités et stockés, afin de réduire la contrebande dont ils font l'objet.

4. Le SCPK poursuit son approche pluridimensionnelle du suivi des problèmes liés aux « diamants du conflit » ivoiriens dans le cadre de l'Initiative de Bruxelles et de la Résolution de Moscou.

Progrès accomplis en 2009

5. L'un des aboutissements de la réunion plénière de 2009 a été le plan de travail commun arrêté par le Groupe de travail chargé du suivi et les autorités zimbabwéennes. Les deux parties ont convenu d'examiner les préoccupations

propres à la situation au Zimbabwe. Le plan de travail commun est destiné à résoudre les conflits qui persistent dans les zones diamantifères de Marange, afin de permettre au Zimbabwe de satisfaire aux exigences minimales du SCPK.

6. Les Présidents de la République bolivarienne du Venezuela, du Brésil et du Guyana ont publié le 30 octobre 2009 un communiqué commun dans lequel ils ont fait part de leur intention d'agir en coopération pour améliorer les normes relatives à l'imposition, au contrôle et à la certification des diamants, dans le cadre des efforts déployés à l'échelle internationale pour mettre fin au commerce illicite de diamants et à ses effets néfastes sur la société. Des spécialistes brésiliens ont exprimé leur volonté d'aider le Gouvernement vénézuélien à organiser les formations pertinentes, et la République bolivarienne du Venezuela a confirmé qu'elle était disposée à envoyer au Brésil de hauts responsables et des spécialistes pour faire suite à sa proposition.

7. Compte tenu du mandat actuel du Système de certification, des amendements au document de base de ce dernier et à certains autres documents relatifs au Processus de Kimberley ont été proposés, en vue de préciser les liens entre les questions intéressant les droits de l'homme et la mise en œuvre du SCPK.

Des partenariats pour résoudre la question des diamants issus de zones de conflit

8. Conformément aux dispositions de la résolution 1842 (2008) du Conseil de sécurité, le SCPK entretient une étroite coopération et échange des informations avec le Groupe d'experts des Nations Unies sur la Côte d'Ivoire. Le Groupe de travail du SCPK chargé du suivi a continué de faire appel aux techniques de surveillance par satellite pour contrôler la production illicite de diamants bruts. En termes de coopération régionale, le Groupe de travail s'est félicité des efforts consentis par « les amis de la Côte d'Ivoire » pour promouvoir certaines initiatives. Le Processus de Kimberley a noté que la résolution 1893 (2009) du Conseil de sécurité avait renouvelé les mesures de prévention de l'importation de diamants bruts en provenance de Côte d'Ivoire.

9. En 2008-2009, la Belgique a financé l'établissement de l'empreinte granulométrique dans le cadre du projet de collecte de données du PK. Ce projet vise à améliorer la qualité de l'analyse statistique des données du PK de manière à détecter rapidement les anomalies statistiques et à élaborer une méthode adéquate de filtrage statistique ainsi qu'une analyse régionale des données statistiques du Processus en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Amérique du Sud, aux fins d'une meilleure mise en œuvre du PK dans ces régions.

Participation : un Processus de Kimberley plus ouvert

10. Le Processus de Kimberley est ouvert, sans discrimination, à tous les pays du monde et toutes les organisations régionales d'intégration économique qui consentent à se plier à ses exigences et qui sont en mesure de le faire. Il a reçu des demandes d'adhésion du Kenya et du Swaziland, sur lesquelles il ne s'est pas encore prononcé. Au 5 novembre 2009, le SCPK comptait 49 membres, dont la Communauté européenne en tant que participant unique représentant ses 27 États

membres. Des contacts ont été pris en vue de leur adhésion avec l'Algérie, Bahreïn, le Burkina Faso, le Cameroun, le Cap-Vert, le Chili, l'Égypte, le Gabon, le Koweït, le Mali, le Niger, l'Ouganda, le Panama, le Pérou, les Philippines, le Qatar et la Tunisie. L'Égypte et le Mozambique ont assisté à la réunion plénière et manifesté leur intérêt pour l'adhésion au Processus.

11. Une suggestion a été faite quant à l'élaboration d'un mécanisme susceptible de permettre aux pays où l'activité relative aux diamants est faible d'en faire le commerce sans enfreindre les normes minimales du SCPK. Le Processus de Kimberley a réaffirmé l'importance de son caractère tripartite, et a reconnu que tous les participants et tous les observateurs devaient avoir accès librement et sans entrave à toutes les réunions plénières et réunions intersessions, et voir leur participation garantie, ainsi qu'à toutes les activités organisées en marge des réunions.

Surveillance et évaluation par les pairs : un outil essentiel d'amélioration de l'efficacité

12. Le système des visites d'évaluation par les pairs, dont l'opérationnalisation est l'un des principaux objectifs du Groupe de travail chargé du suivi, est un outil important s'agissant d'améliorer l'efficacité et de veiller à ce que les participants au Processus identifient les problèmes de mise en œuvre et y remédient et pour contribuer à s'assurer de la mise en commun des meilleures pratiques intéressant le PK. Une deuxième série de visites a été organisée pour faire le bilan de la mise en œuvre du Processus dans les pays de la Communauté européenne qui produisent des diamants et en font le commerce, en République démocratique du Congo, en Turquie, au Libéria, en Sierra Leone et en Angola.

13. En 2009, une visite a été menée au Zimbabwe, l'objectif étant de dresser un bilan de tous les aspects visés dans le mandat, qui mettait l'accent sur le respect par le Zimbabwe des exigences minimales du SCPK ainsi que l'évaluation de la situation dans les zones diamantifères de Marange et aux alentours. La mission a établi que, bien que certains processus et activités semblent continuer de se dérouler d'une manière conforme aux exigences minimales du SCPK, il existe des signes de non-respect dans un certain nombre de domaines, qui tenaient avant tout à la situation régnant à Marange. Les recommandations de la mission ont conduit à l'adoption d'un plan de travail commun élaboré par le Zimbabwe et le SCPK en vue de remédier aux carences. Le plan de travail bénéficiera de l'assistance technique des participants et observateurs.

14. Le Groupe de travail chargé du suivi continue de contrôler la mise en œuvre de l'Initiative de Bruxelles sur la Côte d'Ivoire, adoptée en 2007, et de la Résolution de Moscou, adoptée en 2005, et poursuit son étroite coopération avec les Nations Unies ainsi qu'un dialogue à caractère technique avec les autorités ivoiriennes. Il a par ailleurs tenu des discussions sur des propositions tendant à préciser le lien entre la mise en œuvre du Processus de Kimberley et les droits de l'homme.

Statistiques

15. Un nouveau système d'établissement de statistiques relatives aux diamants bruts a été lancé dans le cadre du Processus de Kimberley, en tant que moyen de contenir le flux de diamants provenant des zones de conflit qui entrent sur le marché légitime, et en tant que source d'information régulière sur la mise en œuvre du SCPK. Le système est assorti de dispositifs de sécurité empêchant tout accès non autorisé, et destinés également à permettre des contrôles de qualité pour s'assurer de la cohérence des données au moment de leur enregistrement. Les participants ont reçu un nouveau nom d'utilisateur et un nouveau mot de passe pour accéder au nouveau site Web. Les rapports annuels de l'ensemble des 49 participants ont été reçus, et les statistiques révisées pour la période 2004-2008 ont été affichées sur le site réservé aux seuls participants.

16. À l'intérieur du site Web réservé aux participants, la base de données contient désormais des données statistiques portant sur la période qui va de 2003 au premier semestre 2009, telles que communiquées par les participants. Les statistiques et les tableaux récapitulatifs pour 2008 ont également été affichés sur le site Web public à la fin de juillet 2009. La totalité des 48 analyses statistiques annuelles a été établie aux fins des statistiques de 2008. L'analyse concernant le Mexique n'était pas requise, du fait que ce pays n'est devenu membre du SCPK qu'en novembre 2008 et que l'on ne disposait pour ce pays d'aucune information sur le commerce ou la production durant la dernière partie du quatrième trimestre 2008 de la période statistique. L'analyse statistique relative à la Côte d'Ivoire n'était pas non plus requise étant donné que le commerce et la production officiels n'étaient pas autorisés. Trente et un des 48 participants ont répondu aux questions ou aux observations formulées dans les analyses statistiques annuelles les concernant.

Assistance technique

17. L'assistance technique des divers participants et organisations demeure cruciale pour assurer la pleine mise en œuvre du Processus de Kimberley, améliorer la collecte de données et l'établissement de rapports par les autorités nationales responsables des importations et des exportations, et pour aider tous les groupes de travail ou missions d'évaluation du SCPK chargés de certaines tâches dans le cadre de celui-ci. La Communauté européenne continue de fournir les services de conseillers techniques au Libéria pour l'aider à mettre en œuvre les recommandations formulées par les équipes d'évaluation du Processus de Kimberley, à l'issue des visites qu'elles ont effectuées dans le pays en 2008 et 2009. Le Ghana a lui aussi bénéficié de l'assistance technique de la Communauté européenne dans les domaines de la caractérisation des diamants, de l'enregistrement des opérateurs miniers illégaux et des négociants et de la mise en place de procédures régissant les transactions. L'Afrique du Sud a offert son assistance à un candidat potentiel au SCPK pour l'aider à rejoindre le rang des participants et l'aider à satisfaire les exigences minimales du Système.

18. En 2009, les participants au Processus de Kimberley et des organisations privées ont continué de fournir une assistance technique et aux fins du développement à divers pays producteurs de diamants afin de consolider la mise en œuvre du Processus et de régler les questions connexes. Des projets ont été entrepris dans divers domaines : détachement de conseillers auprès des autorités des pays

producteurs de diamants, estimations relatives à la production, établissement des droits de propriété et recherches sur l'exploitation artisanale. La United States Geological Survey finit de constituer une base données sur la production et l'exportation de diamants; elle a par ailleurs quasiment achevé une évaluation géologique de la capacité de production de diamants de certains gîtes diamantifères du Ghana et dispensera ensuite une formation technique géologique dans ce pays, peut-être au début de 2010. L'Agence des États-Unis pour le développement international, par l'intermédiaire de son partenaire Associates in Rural Development, continue d'exécuter le projet engagé en République centrafricaine.

19. L'Initiative diamant et développement tend à l'élaboration de normes et de directives pratiques à l'intention des compagnies et des organismes de développement ayant des activités dans les zones d'extraction artisanale de diamants. Elle vise à apporter des solutions aux problèmes de la pauvreté et de l'insécurité liés à l'extraction artisanale de diamants. La Belgique a alloué une aide financière à l'étude concernant le Guyana menée par l'Initiative.

Questions techniques et traçabilité

20. Le Groupe de travail des experts diamantaires a été chargé, aux termes de la Résolution de Moscou (2005) et de l'Initiative de Bruxelles (2007), de calculer la production de diamants possible de la Côte d'Ivoire sur une base annuelle pour deux régions diamantifères du nord du pays, d'une part, et d'étudier les caractéristiques des diamants produits en Afrique de l'Ouest et d'aider à les identifier en établissant des empreintes pour les différentes productions de diamants de manière à ce que les diamants en provenance de Côte d'Ivoire ne soient plus mélangés à ceux qui ont une autre origine.

21. Au titre de la suite donnée à la Résolution de Moscou et à l'Initiative de Bruxelles, les estimations relatives à la production en Côte d'Ivoire ont été établies en partie sur la base d'images transmises par satellite, en collaboration avec le Centre commun de recherche de l'Union européenne, la United States Geological Survey, la Cellule embargo de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et la Force Licorne, au moyen de leurs observations mensuelles (reconnaissance par hélicoptère et au sol). À la demande spécifique du Groupe d'experts des Nations Unies, le Président du Groupe de travail des experts diamantaires s'est joint à une mission de reconnaissance chargée d'enquêter sur les signes d'accroissement de la production. Au cours de l'année 2009, le Conseil mondial du diamant a dispensé une formation à des membres de son personnel, chargés de prendre des photographies numériques de tous les diamants bruts exportés de manière à pouvoir en décrire l'origine, en attendant l'établissement d'empreintes par le Groupe de travail.

Production artisanale de diamants alluvionnaires – un problème crucial pour le Processus de Kimberley

22. Le Groupe de travail sur la production artisanale et alluviale s'emploie à promouvoir des contrôles internes plus efficaces de la production et du commerce des diamants alluvionnaires, pour faire en sorte que seuls les diamants produits et échangés conformément à la législation nationale et aux normes du SCPK soient

exportés et polis à l'échelle locale. Les producteurs artisanaux de diamants et les mineurs se heurtent constamment à d'importants problèmes de développement qui font obstacle à la mise en œuvre effective du SCPK sur le terrain.

23. En 2009, à titre de suivi, le Groupe de travail a analysé les progrès accomplis par les pays producteurs artisanaux de diamants alluvionnaires dans le cadre du plan d'action, et des discussions se sont tenues sur les questions relatives aux diamants et au développement; le Groupe de travail a encouragé les pays producteurs, par l'intermédiaire des entités pertinentes, à promouvoir la politique nationale et à débattre des réformes de la législation afin de contribuer à l'atténuation de la pauvreté, à l'amélioration des conditions sociales dans les communautés de producteurs artisanaux de diamants alluvionnaires et au développement de la région où sont exploités les diamants.

Société civile : associer des voix différentes au débat

24. Le Processus de Kimberley conserve son caractère tripartite grâce à la collaboration constante des gouvernements, de l'industrie, de la société civile et du Conseil mondial du diamant avec les présidents de ses groupes de travail et à leur participation aux travaux de ces organes. Dans la pratique, cette relation se traduit par le fait que les organisations de la société civile sont associées au processus de communication annuelle d'informations au niveau national et font des propositions sur diverses modalités de mise en œuvre du SCPK. La société civile a également entrepris des recherches relatives à l'ampleur et à la structure de la collecte des données dans les centres de taille et de polissage. Global Witness dirige l'enquête en cours sur cette initiative. Le Conseil mondial du diamant s'est allié avec les représentants de la société civile pour demander aux gouvernements de renouveler et de renforcer leur engagement en faveur du Processus de Kimberley. Des organisations de la société civile ont présenté une proposition tendant à modifier le document de base du SCPK et certains autres documents du Processus de Kimberley en vue de clarifier la relation entre les droits de l'homme et la mise en œuvre du SCPK. Le Groupe de travail chargé du suivi poursuivra l'étude de ces propositions.

Coopération avec les organisations internationales

25. Le Processus de Kimberley reconnaît que la coopération avec l'Organisation des Nations Unies est primordiale et est résolu à faciliter les échanges d'informations autant que faire se peut. Une décision administrative a été prise à ce sujet en vue d'établir les procédures que les groupes de travail doivent suivre pour communiquer des informations sur le SCPK aux groupes d'experts des Nations Unies et à d'autres organes du système des Nations Unies intéressés par les questions liées au Système de certification. Le coordonnateur de l'assistance technique a établi des contacts avec divers organismes tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Agency for International Development des États-Unis et la Banque mondiale.

Défis futurs

26. Le Processus de Kimberley a fait d'importants progrès dans l'accomplissement de son mandat. Cependant, il se heurte encore à des défis redoutables. À cet égard, des efforts constants sont nécessaires de la part des gouvernements, des groupes de travail, de l'industrie et de la société civile pour maintenir le système et le renforcer par le biais de la mise en œuvre. Les responsables du Processus de Kimberley espèrent continuer à fournir une assistance technique aux participants actuels et aux nouveaux participants pour déterminer la nature des analyses qu'il conviendrait d'effectuer et les nouvelles directions dans lesquelles il faudrait les orienter de façon générale. Ils comptent également évaluer la qualité des données, établir un recueil des pratiques optimales sur la communication des données et, d'autre part, traiter toutes les variables des données nouvelles qui pourraient être requises dans le cadre du SCPK et construire des séries chronologiques utiles.

27. Les participants au Processus de Kimberley ont parfois été confrontés à des cas de fraude pour les certificats. Ces contrefaçons constituent à la fois une menace et un défi pour le Processus. Toutefois, la présidence du Processus de Kimberley et le Groupe de travail chargé du suivi ont déjà joué un rôle de coordination auprès des participants et fourni un appui pour l'identification des certificats frauduleux et l'échange d'informations à leur sujet. Le Processus de Kimberley a indiqué des mesures qui permettraient d'améliorer la détection et l'identification des faux certificats à l'intention de tous les participants.

28. L'augmentation du nombre des ventes par Internet et des envois postaux est devenu un sujet de préoccupation, car il s'est avéré difficile de suivre et d'analyser les envois de diamants bruts effectués par l'Internet ou par la poste. Les certificats du Processus de Kimberley ne sont donc pas communiqués aux douanes dans le cadre de ces transactions. Les ventes effectuées par ces voies auront une incidence néfaste sur la qualité des statistiques des participants et de leurs partenaires commerciaux.

29. Israël, qui assure la vice-présidence du Processus de Kimberley pour l'année 2009, va succéder à la Namibie en tant que Président avec effet à compter du 1^{er} janvier 2010 et la République démocratique du Congo assumera les fonctions de vice-président en 2010.

Pièce jointe I

Communiqué publié à l'issue de la session plénière du Processus de Kimberley qui s'est tenue le 5 novembre 2009 à Swakopmund (Namibie)

1. La septième session plénière annuelle du Système de certification du Processus de Kimberley (SCPK) a eu lieu à Swakopmund (Namibie) du 2 au 5 novembre 2009. Elle a réuni 37 participants. Le Conseil mondial du diamant et la société civile étaient représentés en tant qu'observateurs. Étaient aussi représentés les gouvernements de quatre pays – Égypte, Swaziland, Kenya et Mozambique – non participants mais souhaitant adhérer au SCPK.
2. Il y a maintenant 49 participants, représentant 75 pays (dont 27 membres de l'Union européenne, représentés par la Commission européenne). La plénière a noté que le Comité de la participation avait fait le point de la situation sur les initiatives prises en direction d'un certain nombre de pays pour promouvoir l'adhésion au SCPK, à savoir l'Algérie, le Bahreïn, le Burkina Faso, le Cameroun, le Cap-Vert, le Chili, l'Égypte, le Gabon, le Kenya, le Koweït, le Mali, le Mozambique, le Niger, l'Ouganda, le Panama, les Philippines, le Pérou, le Qatar, le Swaziland et la Tunisie, et convenu de poursuivre ses efforts pour les encourager à adhérer au SCPK. Le Comité de la participation a également examiné, en particulier, le statut des demandes formulées par le Kenya et le Swaziland.
3. La plénière a noté que, comme elle en avait été informée par la présidence du Groupe de travail sur les statistiques, les statistiques commerciales et celles qui ont trait aux certificats du Processus de Kimberley pour le premier trimestre de 2009 avaient été présentées par tous les participants.
4. La plénière a noté que le Comité de la participation avait prié le Président du Processus de Kimberley de demander un rapport aux présidents des autres groupes de travail du SCPK sur leur collaboration avec la République bolivarienne du Venezuela pour aider ce pays à élaborer un plan d'action en vue d'appliquer les normes minimales du Processus de Kimberley. Le Comité de la participation, pour sa part, s'est engagé à fournir toute l'assistance possible au Venezuela dans le cadre du mandat du Processus de Kimberley aux fins de l'élaboration de ce plan d'action et, à terme, à réintégrer pleinement ce pays dans le SCPK.
5. La plénière a noté qu'un sous-groupe du Comité de la participation s'était renseigné sur les difficultés rencontrées par les candidats potentiels. Les réponses avaient été résumées sous la forme d'un rapport afin d'établir une base pour les suites à leur donner. Les auteurs de ce rapport invitaient le Président du Processus de Kimberley à prendre les trois mesures qu'ils recommandaient pour faciliter la solution des problèmes signalés dans le rapport.
6. La plénière a noté avec satisfaction que les 49 participants avaient soumis des rapports annuels sur la mise en œuvre du SCPK en respectant scrupuleusement les exigences du SCPK, et encouragé les participants à contribuer activement à l'élaboration des rapports annuels qui constituaient la principale source d'informations complètes et régulières sur la mise en œuvre du SCPK.
7. La plénière a approuvé les initiatives prises par le Groupe de travail chargé du suivi en vue de renforcer les exigences en matière de confirmation des importations

et de vérifier si les ventes transfrontalières par Internet satisfaisaient aux conditions imposées par le SCPK et elle a pris note de la création d'une équipe d'experts techniques chargée d'étudier ces questions. Elle a également noté que des discussions plus approfondies étaient nécessaires sur la question de la participation des organisations de la société civile et de l'industrie du diamant au système de communication annuelle d'informations à l'échelon national, en vue de transposer la structure tripartite du Processus de Kimberley au niveau des participants.

8. La plénière a examiné les rapports des visites d'évaluation effectuées dans un certain nombre de pays producteurs de diamants (Angola, Libéria, République démocratique du Congo et Sierra Leone) et lieux de négoce (Communauté européenne et Turquie) en 2009 et s'est félicitée que ces pays se soient engagés à continuer de soumettre leurs systèmes de certification à des évaluations en vue de les améliorer.

9. La plénière a noté que des visites d'évaluation étaient prévues en Afrique du Sud, au Bangladesh, au Bélarus, au Canada, aux États-Unis d'Amérique, en Inde, en Namibie et en Nouvelle-Zélande, et remercié le Botswana et le Lesotho d'avoir présenté des invitations pour des visites d'évaluation dans le cadre du Processus de Kimberley.

10. La plénière a adopté une décision administrative sur la coopération en matière de mise en œuvre et de police en vue d'améliorer les capacités du Processus de Kimberley et de conseiller les autorités nationales au sujet de questions particulières liées à la mise en œuvre, comme celles des faux certificats, des envois suspects et de l'échange d'informations en cas d'infractions.

11. La plénière a noté que la situation en Côte d'Ivoire faisait l'objet d'une surveillance continue au vu des rapports du Groupe d'experts des Nations Unies et des images satellitaires du Groupe de travail chargé du suivi, et a pris acte avec préoccupation des indications montrant que les activités d'extraction de diamants s'intensifiaient dans le nord de la Côte d'Ivoire et que cette production continuait de s'infiltrer dans le commerce légitime des diamants. Le Groupe de travail a examiné la question de la collaboration ultérieure avec le Groupe d'experts créé en vertu de la résolution 1893 (2009) du Conseil de sécurité, y compris les perspectives pour une visite du Processus de Kimberley en Côte d'Ivoire, et assuré la liaison avec les représentants de ce pays à la suite du rapport qu'ils ont adressé à la plénière et de la demande qu'ils ont faite au Processus de Kimberley de les aider dans les préparatifs pour la certification à venir. La plénière a noté que le Groupe de travail chargé du suivi et le Groupe de travail des experts diamantaires projetaient de collaborer davantage au renforcement de l'application des exigences en matière de vigilance en utilisant l'empreinte établie par le Groupe de travail des experts diamantaires pour les diamants ivoiriens, afin de protéger le commerce légitime des diamants.

12. La plénière a convenu qu'il faudrait déployer des efforts supplémentaires pour renforcer la mise en œuvre du SCPK en Afrique de l'Ouest et adopté une décision sur le renforcement des mécanismes de contrôle interne de la Guinée et l'évaluation de la capacité de production de ce pays. Elle a salué l'engagement de la Guinée en faveur de la coopération avec le Groupe de travail chargé du suivi et du Groupe de travail des experts diamantaires dans ce contexte, et s'est aussi félicitée que le Libéria se soit engagé à accueillir une réunion régionale en vue d'encourager la coopération régionale. Elle a rendu hommage aux efforts que le Ghana continue de déployer pour renforcer les contrôles internes et prévenir l'infiltration de diamants

ivoiriens illicites, et donné pour mission au Groupe de travail chargé du suivi et au Groupe de travail des experts diamantaires d'engager un dialogue avec ce pays en vue de réviser le régime applicable à ses exportations.

13. La plénière a adopté une décision administrative sur l'état du respect des exigences minimales du SCPK au Zimbabwe, en adoptant également un plan de travail conjoint pour la mise en œuvre des recommandations de la mission d'évaluation qui a été effectuée au Zimbabwe du 30 juin au 4 juillet 2009. Cette mission d'étude avait trouvé des « informations dignes de foi portant à penser qu'il y a inobservation significative des exigences minimales du SCPK » de la part du Zimbabwe.

14. La plénière s'est félicitée que le Zimbabwe se soit engagé à s'atteler d'urgence à la mise en œuvre du plan de travail commun et a exhorté les participants à appuyer ce plan, y compris par la fourniture d'une assistance technique. Elle a rappelé que, parallèlement aux actions visant à faire respecter les dispositions du SCPK au Zimbabwe, les participants étaient tenus d'intensifier la coopération régionale et d'appliquer des mesures de vigilance (en suivant les indications du Processus de Kimberley et en utilisant l'empreinte des diamants de Marange) pour réprimer le commerce illicite de diamants de Marange. Elle a demandé au Président du Processus de Kimberley de continuer à suivre et à appuyer l'application de ces mesures.

15. La plénière a pris note des discussions en cours au sein du Groupe de travail chargé du suivi sur une proposition révisée de la société civile concernant les droits de l'homme dans le secteur du diamant.

16. La plénière a approuvé la demande de l'Australie, qui est devenue membre du Groupe de travail chargé du suivi. Elle a pris note des demandes présentées par le Zimbabwe et le Mexique, qui souhaitent devenir membres du Groupe de travail sur les statistiques.

17. La plénière a noté que tous les participants avaient présenté les données statistiques demandées pour 2008. Toutes les statistiques de la République démocratique du Congo et de la République du Congo pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2009 sont disponibles et seront affichées, après le 9 novembre 2009, sur le nouveau site Web du Processus de Kimberley consacré aux statistiques sur les diamants bruts. Seuls deux participants avaient présenté des statistiques incomplètes pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2009, à savoir l'Indonésie (commerce et nombre de certificats du Processus de Kimberley) et la République bolivarienne du Venezuela (production).

18. La plénière a noté que le Groupe de travail sur les statistiques avait débattu des questions ayant trait au faible taux de réponse aux analyses statistiques annuelles. Pour ce qui est des statistiques de 2008, le taux de réponse est de 64,6 % (17 participants n'ont pas encore envoyé leur réponse). Le Groupe a envisagé diverses possibilités pour traiter les analyses statistiques annuelles à l'avenir et est convenu que le sujet méritait de faire l'objet d'un débat approfondi. Il n'y a pas de procédure en vigueur pour obtenir des réponses des participants, mais il est important pour l'intégrité des données, le processus dans son ensemble et pour les travaux du Groupe de travail, que les participants prennent le temps de passer en revue les analyses effectuées et de répondre aux questions ou observations formulées par l'analyste.

19. La plénière a noté que le Groupe de travail sur la production artisanale et alluviale avait analysé les progrès accomplis par les participants concernés par ce mode de production dans le cadre de la réalisation du plan d'action et réuni des informations sur les répercussions de la crise financière mondiale et de la récession économique, en particulier leurs conséquences économiques et sociales et leur incidence sur les mesures de contrôle interne.

20. La plénière a pris note des débats tenus au sein du Groupe de travail sur la production artisanale et alluviale à propos du rapport qui existe entre les diamants et le développement. À cette occasion, le Groupe de travail a engagé les pays producteurs de diamants à mener une réflexion sur la question, à élaborer des politiques et à adopter des réformes législatives afin de mettre l'exploitation des diamants au service de la lutte contre la pauvreté, de l'essor économique et du développement des endroits où l'on en fait l'extraction. Une traduction en français des conclusions de l'étude réalisée par l'Institut Egmont sur l'extraction artisanale de diamants a été présentée au Groupe, ainsi qu'une étude de suivi portant sur l'Angola et le Libéria (et les pays voisins).

21. La plénière a pris note de la proposition de la Banque mondiale d'offrir une assistance : a) par l'intermédiaire du Réseau des collectivités engagées dans des activités minières artisanales; b) par l'intermédiaire de projets menés par elle, qui permettent aux participants au Processus de Kimberley de bénéficier d'une assistance financière et technique.

22. La plénière a pris note des travaux sur l'empreinte réalisés par le Groupe de travail des experts diamantaires en ce qui concerne le Ghana, la Guinée et le gisement de Marange au Zimbabwe. Le Groupe de travail des experts diamantaires a présenté une méthode d'analyse statistique améliorée reposant sur une comparaison de l'empreinte de la production et celle des exportations pour les pays de l'Afrique de l'Ouest qui sont producteurs de diamants, méthode qui sera intégrée aux travaux du Groupe de travail sur les statistiques.

23. La plénière a également été informée des progrès réalisés dans le cadre de la révision des notes explicatives afférentes à certains codes du système harmonisé. Les travaux concernant le tableau des données d'estimation progressent, même s'ils pâtissent des répercussions de la crise financière, qui a entraîné une plus grande volatilité des prix.

24. La plénière a adopté d'importantes modifications au mandat du Groupe de travail des experts diamantaires, pour le mettre en conformité avec la résolution 1893 (2009) du Conseil de sécurité sur la Côte d'Ivoire, qui préconisait la coordination des travaux de recherche destinés à faciliter la définition de l'empreinte de la Côte d'Ivoire. À cette fin, la plénière a approuvé la création d'un sous-groupe scientifique sur la caractérisation et l'identification des diamants bruts, relevant du Groupe de travail des experts diamantaires. Elle a aussi souhaité la bienvenue à la République démocratique du Congo, qui a rejoint le Groupe de travail des experts diamantaires, et a pris acte de l'intérêt manifesté par le Ghana, qui souhaite en faire partie.

25. Les décisions administratives établies par le Comité des règles et procédures sur, d'une part, la participation d'observateurs aux travaux du Processus de Kimberley et, d'autre part, le partage d'informations avec l'Organisation des Nations Unies ont été entérinées par la plénière.

-
26. Le Comité des règles et procédures est convenu qu'il importait de poursuivre les travaux sur la définition et l'amélioration des règles régissant le Processus de Kimberley, afin de renforcer l'efficacité du Processus. Le Comité organisera une réflexion pour définir le programme de travail pour la suite et examinera un document sur la hiérarchisation de la documentation adoptée par le Processus de Kimberley.
27. La plénière a approuvé la demande présentée par l'Inde, qui souhaite devenir membre du Comité des règles et procédures.
28. La plénière a réaffirmé l'importance de la nature tripartite du Processus de Kimberley, et est convenue que tous les participants et observateurs devaient bénéficier d'un accès sans entrave ni restriction à toutes les réunions plénières et réunions intersessions, et recevoir l'assurance de pouvoir y participer, ainsi qu'aux activités se déroulant en marge des réunions.
29. La plénière a remercié la Namibie d'avoir accueilli la réunion et exprimé sa reconnaissance pour l'hospitalité offerte aux délégués.
30. La plénière a salué la Namibie, qui prendra la présidence du Comité de la participation en 2010.
31. Elle a salué l'élection d'Israël, qui assurera la présidence du Processus en 2010, et de la République démocratique du Congo, qui prendra la vice-présidence.

Pièce jointe II

Liste des participants au Processus de Kimberley au 5 novembre 2009

Les États et les organisations d'intégration économique régionale qui ont rempli les conditions minimales du Système de certification du Processus de Kimberley sont les suivants :

- | | |
|--------------------------------|---|
| 1. Afrique du Sud | 26. Liban |
| 2. Angola | 27. Libéria |
| 3. Arménie | 28. Malaisie |
| 4. Australie | 29. Maurice |
| 5. Bangladesh | 30. Mexique |
| 6. Bélarus | 31. Namibie |
| 7. Botswana | 32. Norvège |
| 8. Brésil | 33. Nouvelle-Zélande |
| 9. Canada | 34. République centrafricaine |
| 10. Chine | 35. République de Corée |
| 11. Communauté européenne | 36. République démocratique du Congo |
| 12. Congo | 37. République démocratique populaire lao |
| 13. Côte d'Ivoire ^a | 38. République-Unie de Tanzanie |
| 14. Croatie | 39. Sierra Leone |
| 15. Émirats arabes unis | 40. Singapour |
| 16. États-Unis d'Amérique | 41. Sri Lanka |
| 17. Fédération de Russie | 42. Suisse |
| 18. Ghana | 43. Thaïlande |
| 19. Guinée | 44. Togo |
| 20. Guyana | 45. Turquie |
| 21. Inde | 46. Ukraine |
| 22. Indonésie | 47. Venezuela (République bolivarienne du) ^b |
| 23. Israël | 48. Viet Nam |
| 24. Japon | 49. Zimbabwe |
| 25. Lesotho | |

Note : L'entité de négoce du diamant brut du Taipei chinois respecte également les exigences minimales découlant du Système de certification du Processus de Kimberley.

^a La Côte d'Ivoire, qui fait actuellement l'objet de sanctions des Nations Unies, ne participe pas au commerce des diamants bruts.

^b Le Venezuela a volontairement suspendu ses exportations et ses importations de diamants bruts jusqu'à nouvel ordre.

Pièce jointe III

Composition du Secrétariat et des groupes de travail du Processus de Kimberley au 5 novembre 2009

a) Présidence et secrétariat (Namibie)

Bernhard M. Esau (Président pour 2009)
Kennedy Hamutenya
Cecilie Mbundu
Shangelao Ndadi
Violette Mureko
Vicky Dan
Edison Tjikune

b) Organes subsidiaires

I. Groupe de travail chargé du suivi

Président : Stéphane Chardon (Communauté européenne)

Assistant : Israël

Membres : Afrique du Sud, Australie, Botswana, Canada, Chine, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Israël, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Communauté européenne, Conseil mondial du diamant, Global Witness et Partenariat Afrique Canada

II. Groupe de travail sur les statistiques

Président : Kelly Phou (États-Unis d'Amérique)

Assistant : Botswana

Membres : Afrique du Sud, Angola, Canada, Chine, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Israël, Mexique, République démocratique du Congo, Suisse, Zimbabwe, Communauté européenne, Conseil mondial du diamant, Global Witness et Partenariat Afrique Canada

III. Groupe de travail des experts diamantaires (Groupe de travail technique)

Président : Mark Van Bockstael (Conseil mondial du diamant)

Assistant : Afrique du Sud

Membres : Afrique du Sud, Angola, Australie, Botswana, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Inde, Israël, Communauté européenne et Conseil mondial du diamant

IV. Comité de la participation

Président : Anil Mukim (Inde)

Membres : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Israël, Communauté européenne,

Conseil mondial du diamant, Global Witness et Partenariat Afrique Canada

V. Comité des règles et procédures

Président : Andrey Kutepov (Fédération de Russie)

Membres : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Israël, Suisse, Communauté européenne, Conseil mondial du diamant, Global Witness et Partenariat Afrique Canada

VI. Groupe de travail sur la production artisanale et alluviale

Président : Paulo Mvika (Angola)

Coordonnateurs régionaux : Sierra Leone (Afrique de l'Ouest), République démocratique du Congo (Afrique centrale et australe) et Brésil (Amérique latine)

Membres et observateurs : Afrique du Sud, Brésil, Côte d'Ivoire, Fédération de Russie, Guinée, Guyana, Namibie, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Togo, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe, Communauté européenne, Conseil mondial du diamant, Global Witness et Partenariat Afrique Canada
